Club des petits déjeuners du Canada

États financiers
au 30 juin 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 17

Raymond Chabot
Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux administrateurs de
Club des petits déjeuners du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Club des petits déjeuners du Canada (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

– nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

– nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

– nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

– nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

– nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.[1]

Montréal
Le 8 octobre 2024

[1] CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A119564

Club des petits déjeuners du Canada
Résultats
pour l'exercice terminé le 30 juin 2024
(en milliers de dollars)

	2024	2023
	$	$
Produits		
Apports		
Dons et campagne annuelle de financement (note 4)	**21 124**	18 571
Subventions du gouvernement fédéral – Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire	**–**	1 261
Autres subventions gouvernementales (note 4)	**13 566**	14 362
Dons de biens et de services (notes 3 et 4)	**4 607**	5 659
Produits d'intérêts	**1 162**	1 041
Autres produits	**3**	10
	40 462	40 904
Charges		
Allocations aux écoles et autres organismes	**12 345**	12 128
Produits alimentaires et fournitures – écoles	**14 334**	14 266
Salaires et charges sociales	**8 673**	8 122
Promotion et communications	**1 857**	1 160
Frais de consultation	**1 127**	816
Frais de surveillance scolaire	**1 102**	1 161
Amortissement des immobilisations corporelles	**224**	219
Amortissement des actifs incorporels	**228**	309
Autres charges d'exploitation	**1 828**	1 957
	41 718	40 138
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**(1 256)**	766

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Club des petits déjeuners du Canada
Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 30 juin 2024
(en milliers de dollars)

	2024			2023
	Grevé d'affectations d'origine interne	**Non affecté**	**Total**	Total
	$	**$**	**$**	$
Solde au début	**15 000**	**3 749**	**18 749**	17 983
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**–**	**(1 256)**	**(1 256)**	766
Solde à la fin	**15 000**	**2 493**	**17 493**	18 749

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Club des petits déjeuners du Canada
Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 juin 2024
(en milliers de dollars)

	2024	2023
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**(1 256)**	766
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	**228**	246
Amortissement des actifs incorporels	**228**	309
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels	**(4)**	(27)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 5)	**2 749**	(9 790)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**1 945**	(8 496)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(83)**	(54)
Acquisition de placements et dépôts à terme	**(15 198)**	–
Acquisition d'actifs incorporels	**(243)**	(48)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels	**–**	94
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(15 524)**	(8)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(13 579)**	(8 504)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**25 259**	33 763
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	**11 680**	25 259
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	**2 232**	2 419
Dépôts à terme	**9 448**	22 840
	11 680	25 259

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Club des petits déjeuners du Canada
Situation financière
au 30 juin 2024
(en milliers de dollars)

	2024	2023
	$	$
ACTIF		
Court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**11 680**	25 259
Placements (note 6)	**7 198**	–
Apports à recevoir et autres créances (note 7)	**700**	1 106
Stock	**366**	346
Frais payés d'avance	**362**	250
	20 306	26 961
Long terme		
Placements (note 6)	**8 000**	–
Immobilisations corporelles (note 8)	**358**	503
Actifs incorporels (note 9)	**269**	254
	28 933	27 718
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 11)	**1 281**	1 112
Autres apports reportés (note 12)	**10 068**	7 762
	11 349	8 874
Long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 13)	**91**	95
	11 440	8 969
ACTIF NET		
Grevé d'affectations d'origine interne (note 14)	**15 000**	15 000
Non affecté	**2 493**	3 749
	17 493	18 749
	28 933	27 718

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Club des petits déjeuners du Canada
Notes complémentaires

au 30 juin 2024

(en dollars, à l'exception des montants dans les tableaux qui sont en milliers de dollars)

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif,* a comme mission de travailler avec des partenaires de tous les secteurs au déploiement d'un programme d'alimentation scolaire de qualité afin de créer, ensemble, un environnement bienveillant où tous les enfants et adolescents au Canada peuvent s'épanouir. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en fonds communs de placement qui sont évalués à la juste valeur.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Club des petits déjeuners du Canada
Notes complémentaires

au 30 juin 2024

(en dollars, à l'exception des montants dans les tableaux qui sont en milliers de dollars)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les promesses de dons et les legs sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier. Les dons en nature sont comptabilisés à leur juste valeur marchande, qui correspond à leur valeur potentielle de revente à la date du don.

Produits de placements

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé alors que les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Stock

Le stock de produits alimentaires et non alimentaires est comptabilisé au plus faible du coût et de la valeur de remplacement. Pour le stock reçu sous forme de don, le coût est déterminé à la juste valeur du bien reçu au moment du don.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de l'actif correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l’acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Club des petits déjeuners du Canada
Notes complémentaires
au 30 juin 2024
(en dollars, à l'exception des montants dans les tableaux qui sont en milliers de dollars)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et les taux annuels suivants :

	Méthodes	Taux
Mobilier	Linéaire	10 %
Équipement informatique, logiciels et site Web	Linéaire	33,33 %
Améliorations locatives	Linéaire sur la durée du bail	Jusqu'en 2026
Équipement – écoles	Linéaire	10 %
Équipement – entrepôt	Dégressif	20 %
Équipement – télécommunications	Dégressif	30 %

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'actif à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

L'organisme offre un régime de retraite à cotisations définies. La charge de retraite afférente à ce régime est comptabilisée à l'état des résultats dans l'exercice au cours duquel les services sont fournis par les employés. La date d'entrée en vigueur du régime est le 1er janvier 2010 pour les employés du Québec et le 1er juillet 2013 pour les employés de l'extérieur du Québec.

Les employés deviennent admissibles au régime lorsqu'ils ont rempli l'une des conditions suivantes :

– Ils ont atteint 35 % du maximum des gains admissibles en vertu du Régime de rentes du Québec ou du Canada au cours de l'année précédente; ou

– Ils ont travaillé 700 heures au cours de l'année précédente.

La cotisation des employés varie entre 1 % et 4 % de leur salaire brut selon l'ancienneté, et la cotisation patronale est égale à la cotisation des employés.

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2024, qui sont constitués des cotisations au régime de retraite à cotisations définies, s'élève à 218 538 $ (151 815 $ en 2023).

Club des petits déjeuners du Canada
Notes complémentaires
au 30 juin 2024
(en dollars, à l'exception des montants dans les tableaux qui sont en milliers de dollars)

3 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

Apports sous forme de fournitures et de services

L'organisme a reçu des apports importants sous forme de fournitures et de services concernant ses activités. Les éléments suivants de l'état des résultats sont composés d'apports sous forme de fournitures et de services évalués à la juste valeur marchande :

	2024	2023
	$	$
Dons de produits alimentaires	**4 319**	5 313
Dons de fournitures	**99**	242
Dons de services	**189**	104
	4 607	5 659

4 - APPORTS

	2024	2023
	$	$
Dons et campagne annuelle de financement		
Entreprises	**14 073**	13 277
Particuliers		
Testamantaire	**503**	1 131
Autres	**1 290**	1 164
Fondations	**5 258**	2 999
	21 124	18 571
Autres subventions gouvernementales		
Ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur	**11 525**	11 439
Ministère de la Famille	**428**	405
Services aux Autochtones Canada	**200**	200
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit	**480**	840
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik	**871**	746
Ville de Montréal	**–**	682
Autres subventions	**62**	50
	13 566	14 362
Dons de biens et de services		
Entreprises	**4 480**	4 471
Fondations	**127**	1 188
	4 607	5 659

Club des petits déjeuners du Canada
Notes complémentaires

au 30 juin 2024

(en dollars, à l'exception des montants dans les tableaux qui sont en milliers de dollars)

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2024	2023
	$	$
Apports à recevoir et autres créances	**406**	(551)
Stock	**(20)**	84
Frais payés d'avance	**(112)**	61
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	**169**	175
Autres apports reportés	**2 306**	(9 559)
	2 749	(9 790)

6 - PLACEMENTS

	2024	2023
	$	$
Court terme		
Dépôts à terme, 5,24 %	**5 000**	–
Fonds commun de placement – marché monétaire	**2 198**	–
	7 198	–
Long terme		
Dépôts à terme, 5,1 % à 5,28 %	**8 000**	–

7 - APPORTS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	2024	2023
	$	$
Taxes de vente à recevoir	**129**	115
Apports à recevoir	**571**	991
	700	1 106

Club des petits déjeuners du Canada
Notes complémentaires
au 30 juin 2024
(en dollars, à l'exception des montants dans les tableaux qui sont en milliers de dollars)

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2024	2023
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
	$	**$**	**$**	$
Mobilier	**143**	**123**	**20**	28
Équipement informatique	**361**	**304**	**57**	86
Améliorations locatives	**946**	**855**	**91**	166
Équipement – écoles	**336**	**336**	**–**	–
Équipement – entrepôt	**300**	**170**	**130**	162
Équipement – télécommunications	**72**	**70**	**2**	3
Œuvre d'art	**58**	**–**	**58**	58
	2 216	**1 858**	**358**	503

9 - ACTIFS INCORPORELS

			2024	2023
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
	$	**$**	**$**	$
Actifs incorporels amortissables				
Logiciels	**1 237**	**1 100**	**137**	237
Site Web	**136**	**4**	**132**	17
	1 373	**1 104**	**269**	254

10 - OUVERTURE DE CRÉDIT

L'organisme possède une ouverture de crédit, d'un montant autorisé de 150 000 $, sous forme de cartes de crédit. Au 30 juin 2024, un montant de 8 229 $ était utilisé (7 032 $ au 30 juin 2023) et est inclus dans les comptes fournisseurs et charges à payer.

11 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2023
	$	$
Comptes fournisseurs et charges à payer	**407**	297
Salaires et vacances à payer	**784**	710
Retenues à la source à payer	**90**	105
	1 281	1 112

Les sommes à remettre à l'État totalisent 89 764 $ au 30 juin 2024 (99 776 $ au 30 juin 2023).

Club des petits déjeuners du Canada
Notes complémentaires
au 30 juin 2024
(en dollars, à l'exception des montants dans les tableaux qui sont en milliers de dollars)

12 - AUTRES APPORTS REPORTÉS

	2024	2023
	$	$
Subventions de fonctionnement		
Solde au début	**7 762**	17 321
Montant encaissé	**21 964**	8 068
Montant constaté aux résultats	**(19 765)**	(17 744)
Dons de produits alimentaires et d'équipement non distribués	**107**	117
Solde à la fin	**10 068**	7 762

Les autres apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

13 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels comprennent la valeur comptable nette des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels.

Le solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels se détaille comme suit :

	2024	2023
	$	$
Améliorations locatives	**261**	261
Amortissement cumulé	**(261)**	(261)
Solde à la fin	**–**	–
Mobilier	**–**	5
Amortissement cumulé	**–**	(4)
Solde à la fin	**–**	1
Site Web	**94**	94
Amortissement cumulé	**(3)**	
Solde à la fin	**91**	94
	91	95

Club des petits déjeuners du Canada
Notes complémentaires

au 30 juin 2024

(en dollars, à l'exception des montants dans les tableaux qui sont en milliers de dollars)

14 - ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

La plupart des enfants qui utilisent les services de l'organisme sont issus d'une situation de pauvreté ou d'insécurité alimentaire, et un programme des petits déjeuners leur fournit un sentiment de stabilité et de continuité. L'actif net grevé d'affectations d'origine interne représente des sommes désignées sporadiquement par le conseil d'administration dans le but de maintenir un fonds de réserve en espèces qui sera revu annuellement. Cette réserve financière permettrait, en cas d'événements imprévus importants, que les programmes et services nutritionnels de l'organisme puissent se poursuivre et permettra à l'organisme de disposer de suffisamment de temps pour mettre en place un plan d'urgence afin stabiliser la situation. Si les circonstances justifient l'utilisation de ces fonds, ils deviendront disponibles sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

15 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir et autres créances (excluant les taxes de vente et toute subvention gouvernementale à recevoir), étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les placements en fonds communs de placement exposent indirectement l'organisme au risque de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Club des petits déjeuners du Canada
Notes complémentaires
au 30 juin 2024
(en dollars, à l'exception des montants dans les tableaux qui sont en milliers de dollars)

16 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location à long terme, à verser une somme de 2 073 640 $ pour des locaux, un entrepôt, du matériel et du soutien informatique.

Les contrats pour les locaux et l'entrepôt échoient à différentes dates entre le 31 octobre 2026 et le 31 janvier 2030. Les contrats pour le matériel et le soutien informatique échoient à différentes dates entre le 1er décembre 2024 et le 31 décembre 2028.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 405 392 $ en 2025, à 416 049 $ en 2026, à 381 526 $ en 2027, à 369 498 $ en 2028 et à 376 549 $ en 2029.

Au 30 juin 2024, l'organisme s'est engagé à verser pour le prochain exercice des dons à plusieurs écoles, partout au Canada, pour l'ouverture et le développement de clubs des petits déjeuners au cours du prochain exercice. Les dons financiers ainsi que les dons en équipement et en produits alimentaires (évalués à la juste valeur marchande en vertu de ces ententes) se détaillent comme suit :

	$
Dons financiers	8 101
Dons en équipement et en produits alimentaires	20 412
	28 513